

SORTIE DE CRISE ET CLIMAT : QUE DOIVENT FAIRE LES RÉGIONS FRANÇAISES ?

POUR UNE TRANSITION CLIMATIQUE ET SOCIALE AMBITIEUSE



SOMMAIRE

Introduction	p. 3
1 - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES : LES GRANDES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE CLIMAT	
Dédier les fonds européens à la transition.....	p. 4
Mettre en place une gouvernance intégrant le climat et ses différents acteurs	p. 4
Développer les formations et l'apprentissage pour le climat	p. 5
Commande publique et exemplarité de la Région : un levier d'action pour la transition	p. 5
Faire le lien entre les territoires : la coopération internationale et interrégionale.....	p. 6
2 - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE	
Développer la production d'énergies renouvelables	p. 6
Engager la maîtrise de la consommation d'énergie pour les particuliers.....	p. 7
3 - RECOMMANDATIONS SUR LES MOBILITÉS DURABLES	
Développer les transports durables	p. 8
Réduire la place des transports polluants	p. 9
4 - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION DURABLES	
Mettre en place un modèle de production agricole durable et plus résilient	p. 10
Favoriser la distribution locale durable.....	p. 11
Aménager des sols pour développer l'agroécologie.....	p. 11
5 - RECOMMANDATIONS POUR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE	
Soutenir les filières de la transition, rémunératrices et créatrices d'emplois	p. 11
Développer un tourisme en accord avec l'urgence climatique.....	p. 12
6 - RECOMMANDATIONS POUR L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE	
Protéger les ressources naturelles	p. 13
Conclusion	p. 14

Auteurs

Neil Makaroff, Responsable des politiques européennes
Zoé Lavocat, Responsable Climat et Territoires, Réseau Action Climat

Design : www.solennmarrel.fr
Juin 2020

Pictos : Freepick

INTRODUCTION

La crise actuelle du coronavirus met en évidence le rôle central en temps de crise des collectivités territoriales, notamment des Régions. Que ce soit pour répondre aux besoins primaires et urgents de la population (accès aux soins, alimentation, énergie, logements, transports...) ou dessiner les contours du « jour d'après », les Régions sont en première ligne.

Or, l'occasion actuelle est donnée pour changer de cap et faire face aux défis du moment grâce à la mise en œuvre de mesures structurelles indispensables. Ainsi, les Régions peuvent et doivent se saisir des différents outils à leur disposition pour réorienter profondément les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services vers une plus grande résilience. Celle-ci doit viser à atténuer les causes de ces crises, sanitaires comme climatiques, notamment en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. L'action des collectivités, qui portent plus de 70 % de l'investissement public¹, est essentielle. Il est nécessaire qu'elle enclenche et réalise une transition juste socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et axée sur le rétablissement des grands équilibres écologiques et des besoins sanitaires.

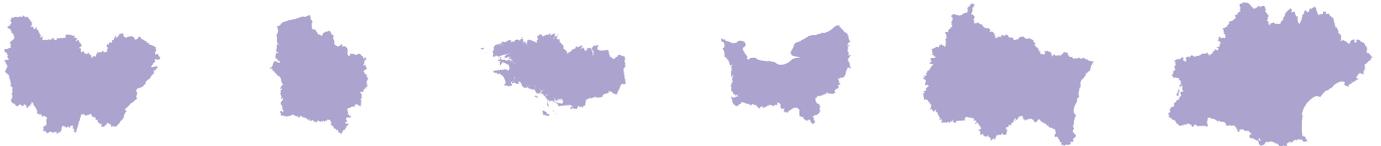
Cette transition écologique doit soutenir l'engagement des territoires vers les secteurs d'activités

durables, avec une relocalisation de certaines d'entre elles, permettant à la fois de créer des emplois et d'améliorer le quotidien des personnes. Cette transition juste nécessite donc d'investir dans ceux créateurs de nombreux emplois non-délocalisables et dynamisant le tissu économique local.

Par ailleurs, si les Régions sont en première ligne pour planifier la transition nécessaire localement sur les court, moyen et long termes des territoires, cette action nécessite un soutien d'ampleur du gouvernement. Elles ont non seulement besoin d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'exercice de leurs nouvelles compétences, mais aussi d'une hausse des aides de l'État. Il doit à la fois rehausser les dotations de fonctionnement aux Régions et les conditionner à la réalisation de la transition écologique, en les attribuant sous forme de dotation additionnelle « climat ». Elles pourraient l'être sous réserve de l'adoption par les Régions des planifications « climat-air-énergie ».

L'urgence climatique étant toujours présente et en vue des différents plans régionaux pour la sortie de crise, **le Réseau Action Climat propose 30 recommandations concrètes aux Régions pour réorienter notre système économique et social vers la transition écologique.**

1 - <http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/associations-elus-evaluation-impact-financier-crise/>



1

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES : LES GRANDES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE CLIMAT



DÉDIER LES FONDS EUROPÉENS À LA TRANSITION

★ L'Union européenne finance une partie des politiques publiques menées par les Régions, via plusieurs types de fonds, notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ils sont donnés via des programmes opérationnels pour des périodes de 7 ans : la précédente enveloppe s'étendait de 2014 à 2020. Les prochaines doivent financer la transition écologique.

1 Utiliser les programmes européens 2014-2020 pour financer la transition écologique.

Les fins des enveloppes des fonds européens restants pour 2020, soit 5,9 milliards d'euro dont 2,4 milliards d'euros rien que pour le FEDER, doivent cibler en priorité la transition écologique et l'emploi. Pour le FEADER, il faut privilégier les dossiers de demande d'aide s'engageant vers plus de résilience.

transports durables. Cela permettra de créer un vrai effet de levier pour la transition dans les territoires, tous secteurs confondus.

2 Mettre les financements à la hauteur pour la transition énergétique et pour les transports durables.

Sur la précédente enveloppe, seulement 30% des financements européens utilisés par les Régions étaient dédiés à la transition. Sur la prochaine séquence, les Régions françaises doivent consacrer au moins 50 % de l'enveloppe FEDER des Régions pour la transition énergétique et pour le développement des

3 Utiliser les fonds européens du FEADER dans la prochaine enveloppe en privilégiant l'agriculture durable. Les nouveaux conseillers régionaux élus en 2021 entreront en fonction au moment de la finalisation du Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune (PAC), dans lequel les Régions décriront les interventions qu'elles mettront en œuvre sur les territoires jusqu'en 2027. Ainsi, les nouveaux conseillers régionaux auront la possibilité de faire des choix politiques en faveur de l'agroécologie et d'un développement rural équilibré. Il est important que 100 % des fonds FEADER alloués par les Régions dans la prochaine programmation soient climato-compatibles.



METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE INTÉGRANT LE CLIMAT ET SES DIFFÉRENTS ACTEURS

★ Les Régions doivent intégrer dans leurs politiques publiques, dans les plans de relance, les schémas régionaux pour le climat et l'énergie (SRADDET) ou tout autre document de planification, les différents acteurs concernés, que ce soit les associations de protection de la nature et de l'environnement, au même titre que d'autres acteurs clés comme les collectivités infra régionales et les acteurs économiques. Le climat et ses acteurs doit ainsi être pris en compte dans tous les secteurs d'action de la Région.

4 Intégrer les différents acteurs du territoire dans la relance.

Dans le cadre des plans de relance, les Régions devront proposer des dispositifs effectifs de concertation et d'animation permettant l'implication de tous les acteurs du territoire, dans tout le processus de planification.

la hauteur de l'urgence et doit permettre aux acteurs de les mutualiser. Animer des territoires signifie ainsi non seulement mettre des moyens pour les accompagner, mais aussi assurer leur mise en réseau au sein d'une même région.

5 Développer l'ingénierie d'animation dans les territoires.

Au-delà des plans de relance, la Région doit développer une ingénierie d'animation dans les territoires pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire. Cet accompagnement nécessite des moyens d'action financiers et humains à

6 Inclure le climat de manière transversale dans la planification régionale. Au-delà des schémas climat énergie des Régions (SRADDET), le climat et les enjeux environnementaux doivent être intégrés dans les différents documents de planification et dans chacune de leurs grandes orientations.



DÉVELOPPER LES FORMATIONS ET L'APPRENTISSAGE POUR LE CLIMAT

★ Un rôle central des Régions passe par l'élaboration et la mise en œuvre de formations et de l'apprentissage. La crise sanitaire actuelle montre la dépendance de notre économie à des filières mondialisées et la nécessité de repenser stratégiquement nos productions. Cela fait écho à la crise climatique que nous traversons, qui implique une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre et donc une réorientation de notre production et de notre consommation. Nous devons intégrer cela dans notre enseignement et nos formations.

7 Développer les formations nécessaires pour accompagner la transition.

Les Régions doivent développer les formations professionnelles à mettre en place dans les secteurs clés de la transition, que ce soit pour les formations des lycées et des centres de formation d'apprentis (CFA), mais aussi pour celles des élus et techniciens des collectivités. Les secteurs cruciaux pour la transition écologique et solidaire et créateurs d'emplois² sont les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, l'auto-rénovation accompagnée, l'identification et l'accompagnement des

ménages en précarité énergétique, l'agro-écologie, la structuration de circuits courts, les infrastructures de transport durable, les systèmes de mobilité alternatifs, le recyclage, la réparation et la réutilisation, l'accompagnement des PME/TPE et des collectivités dans l'application des politiques de la transition écologique, l'éducation aux enjeux de la transition écologique, les emplois des « solutions fondées sur la nature » pour l'adaptation aux effets du réchauffement climatique, la restauration et l'entretien de la Trame Verte et Bleue, etc.

2 - https://reporterre.net/IMG/pdf/1_million_emplois_pour_le_climat-12_janv_2017.pdf



COMMANDE PUBLIQUE ET EXEMPLARITÉ DE LA RÉGION : UN LEVIER D'ACTION POUR LA TRANSITION

★ Les achats de la Région représentent un levier important de son action en faveur de la transition écologique mais également sociale. En effet, la Région gère directement un certain nombre de commandes via le patrimoine directement lié à ses compétences : la gestion des lycées, l'entretien des routes, les fonctionnaires liés à la fonction régionale etc.

8 Utiliser la commande publique pour mettre en place la transition climatique.

Les Régions peuvent installer une énergie 100 % renouvelable et locale dans les bâtiments publics, développer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective (notamment les lycées), réhabiliter son propre parc immobilier avec un objectif 100 % Bâtiments basse consommation

(BBC), mettre en place une flotte de véhicules régionaux 100 % faibles émissions, développer des solutions de covoiturage, d'autopartage et de transports en commun pour leurs employés et inscrire des critères de réduction du recours au jetable dans les achats et commandes publics. Ce dernier point permettrait de bannir certaines pratiques, comme l'usage de bouteilles d'eau ou barquettes en plastique, notamment dans les cantines...





**FAIRE LE LIEN ENTRE
LES TERRITOIRES :
LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE
ET INTERRÉGIONALE**

★ Lorsqu'il est question de résilience des territoires, il est nécessaire de remarquer que chaque territoire est différent. Pourtant, ils font face aux mêmes crises et défis, avec des ressources différentes. Le principe de coopération entre territoires doit être au cœur des trajectoires de transition : cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau local, national et international ne peut faire l'objet d'une compétition entre territoires voisins, ni entre échelons.

9 Développer des mécanismes de solidarités entre les Régions françaises et à l'international. Cette solidarité s'exprime à la fois pour partager des productions (énergie renouvelable, matériaux biosourcés etc.), mais aussi des services, des expé-

riences et des pratiques. Un élément clé est également de venir en soutien aux plus précaires et vulnérables, les Régions devant échanger à cet effet et être solidaires les unes des autres.



2

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE



**DÉVELOPPER
LA PRODUCTION
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

★ Les Régions françaises ont un rôle majeur dans la transition énergétique en France : via les schémas climat-énergie régionaux (SRADDET), les Régions planifient et fixent des objectifs de production d'énergies renouvelables à moyen et long terme. En tant que chef de file de cette planification, mais aussi d'acteur concret permettant de développer les énergies renouvelables, notamment citoyennes, les Régions doivent agir pour cette filière créatrice d'emplois nécessaire pour sortir de la dépendance énergétique.

10 Développer les énergies renouvelables pour dynamiser l'économie des territoires. Le sous-investissement dans les énergies renouvelables ne permet pas l'accélération de leur développement et limite ainsi les retombées positives en termes d'emplois et d'activités économiques pour les territoires. Les Régions françaises doivent soutenir le développement des énergies renouvelables dans leurs territoires, en investissant massivement dans ce secteur.

11 Favoriser l'implication des citoyens, des collectivités et des acteurs locaux pour concourir à l'atteinte des objectifs énergie - climat. L'énergie citoyenne apporte un nouveau souffle pour le développement des territoires : en s'impliquant dans l'activité économique et la vie publique locale, les citoyens contribuent directement au développement local, à une démocratie plus active, au renforcement des solidarités de proximité et se réapproprient ainsi l'intérêt général. Cela implique de fixer un objectif ambitieux, comme 15 % de la production d'énergie renouvelable aux mains des citoyens, des collectivités territoriales et des acteurs économiques locaux d'ici à 2030, tout en dédiant une part des fonds européens pour y parvenir.



ENGAGER LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR LES PARTICULIERS

★ Atteindre un objectif 100 % d'énergies renouvelables nécessite incontestablement de réduire les besoins en énergie (sobriété et efficacité énergétique d'abord). Or, les Régions ont là aussi de nombreux leviers d'action pour réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique, mais aussi pour venir en aide aux ménages les plus précaires qui vivent dans des passoires énergétiques. Outre les bénéfices climatiques et sociaux, la rénovation est créatrice de nombreux emplois non-délocalisables et peut permettre de dynamiser le tissu économique local.

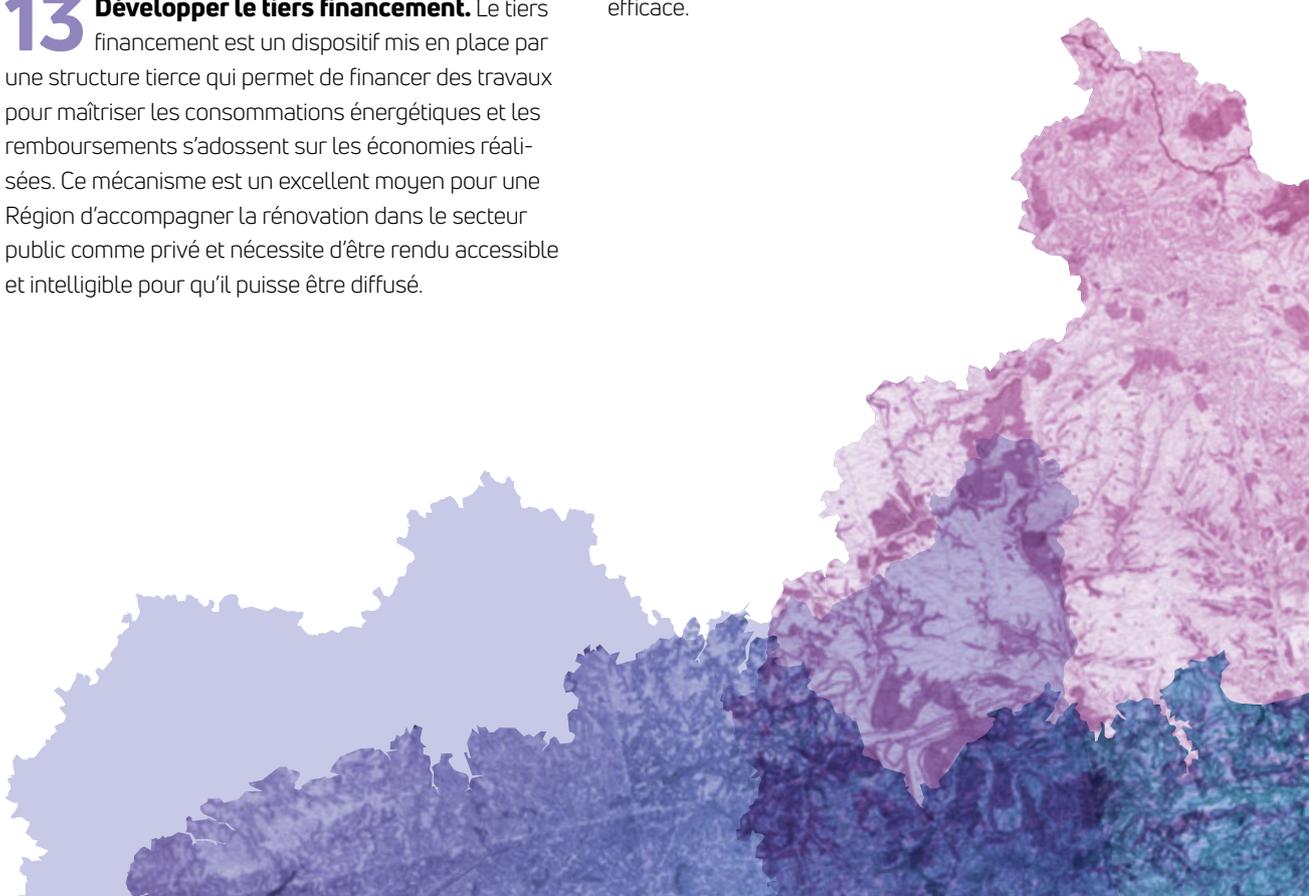
12 Cibler des opérations ou des programmes d'accompagnement à la rénovation énergétique performante des logements sociaux et privés, afin de contribuer à l'élimination de la précarité énergétique.

Le plan de rénovation de la Région doit être complet, performant et accessible à tous : une rénovation partielle implique une sortie seulement partielle et temporaire de la précarité énergétique. Concrètement, la Région peut aider les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités à réaliser des travaux de rénovation énergétique au niveau BBC (bâtiments basse consommation) via une approche complète (conseil, financement et accompagnement technique). La Région peut aussi conditionner les subventions accordées aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements. Par ailleurs, afin de parvenir à ces objectifs, les Régions devraient utiliser au moins 20 % de l'enveloppe des fonds européens à cette priorité.

13 Développer le tiers financement. Le tiers financement est un dispositif mis en place par une structure tierce qui permet de financer des travaux pour maîtriser les consommations énergétiques et les remboursements s'adossent sur les économies réalisées. Ce mécanisme est un excellent moyen pour une Région d'accompagner la rénovation dans le secteur public comme privé et nécessite d'être rendu accessible et intelligible pour qu'il puisse être diffusé.

14 Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire.

Les ménages ont besoin de clarté dans les aides disponibles et de soutien face à des chantiers souvent complexes, sous la forme d'un accompagnement humain de qualité. Ce service public de proximité doit pouvoir bénéficier à tous les citoyens, et particulièrement aux ménages les plus fragiles, en étant déployé sur 100 % du territoire afin de garantir l'égalité dans l'accès à ce droit, avec une information, un conseil et un accompagnement personnalisé, gratuit et indépendant. Or, celui-ci, prévu sous la forme du service public de la performance énergétique et de l'habitat (SPPEH), n'a jamais été déployé. Le programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), lancé en septembre 2019, n'est qu'une première ébauche de ce mécanisme. Les Régions doivent donc faire preuve de plus d'ambition en allant au-delà des objectifs du programme SARE et de ses financements, afin de déployer un SPPEH réellement pertinent et efficace.





3

RECOMMANDATIONS SUR LES MOBILITÉS DURABLES



DÉVELOPPER LES TRANSPORTS DURABLES

★ Le secteur du transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France avec 31 % des émissions. Plus de la moitié d'entre elles sont émises par les voitures individuelles, le reste étant réparti entre le fret routier, l'avion et les deux-roues motorisés. Or les Régions ont la capacité d'engager leurs territoires dans des changements structurants en termes de politique de transport.

15 Investir dans le train de jour comme de nuit. Les Régions doivent assurer le maintien et l'attractivité des « petites lignes » car un réseau ferroviaire dense de trains de jour et de nuit est essentiel pour lutter de manière écologique contre les fractures territoriales. Cela passe par maintenir les petites lignes et celles des TER, en augmentant les fréquences et les dessertes de ceux-ci, participer au financement du renouvellement des voies et des travaux d'investissement dans les gares, offrir les meilleurs services en gare aux usagers et mettre en place des schémas de desserte mieux adaptés aux besoins des voyageurs.

16 Favoriser l'intermodalité : interconnecter les différentes mobilités. Les Régions doivent agir pour permettre à un usager à se rendre d'un point A à un point B en utilisant différents types de transports à faible émission. Cela implique de développer des outils permettant l'information de l'usager, mais aussi de permettre l'accessibilité et l'enchaînement des modes de transports (par exemple, via des aires de covoiturage en gares, des embarquements de vélos sur les autocars et trains etc.). Enfin, l'intermodalité est aussi facilitée par une billetterie unique.

17 Avoir des tarifs accessibles pour permettre un « droit à la mobilité ». Puisque la mobilité est un enjeu de transition, mais aussi un sujet central pour le porte-monnaie des français, les Régions doivent mettre en place des tarifications attractives pour améliorer la mobilité de certaines catégories d'usagers (étudiants, chômeurs...) et assurer le « droit à la mobilité ».

18 Permettre l'utilisation quotidienne du vélo sur le territoire. Le recours au vélo comme moyen de transport quotidien tend à se développer et à se renforcer en période de crise: les Régions doivent anticiper et investir directement dans la mise en œuvre d'un schéma régional cyclable ambitieux. Ce schéma doit permettre de renforcer la mobilité cyclable entre les villes à l'échelle de la Région et d'identifier les besoins d'intermodalité vélo-train.

19 Permettre le développement des véhicules alternatifs. Les Régions doivent agir pour permettre le développement des « véhicules à faibles émissions » et faciliter l'utilisation de l'auto-partage et du covoiturage. Concrètement, cela passe par mettre en place un schéma pour le rechargement des véhicules électriques, en déployant des bornes de recharge de carburant alternatif et l'installation d'aires de covoiturages, de places réservées dans les gares, etc.





RÉDUIRE LA PLACE DES TRANSPORTS POLLUANTS

★ Si l'objectif est de développer les transports durables, il est nécessaire et urgent de réduire la place des véhicules les plus polluants. Ainsi l'aviation civile représente 5 % de l'impact climatique attribuable aux activités humaines, étant 14 à 40 fois plus émettrice de CO₂ que le train. De même le fret routier, et notamment les poids lourds, constituent un problème central : s'ils ne comptent que pour 5 % de l'ensemble de la flotte de véhicules au niveau européen, ils représentent 25 % des émissions de CO₂ du transport routier, alors que des alternatives existent.

20 Mettre fin aux subventions publiques pour les aéroports locaux et régionaux et aux compagnies aériennes en prévoyant la transition de ce secteur et le réemploi des salariés.

Les Régions peuvent agir via le soutien financier qu'elles donnent aux aéroports et compagnies aériennes : cela implique de ne pas accorder d'aides financières directes aux aéroports dans le cadre du plan de relance économique tout en engageant un plan de suppression des subventions aux aéroports locaux et régionaux. Cela nécessite d'accompagner la transformation de ces secteurs (voir les recommandations liées à la formation et à l'apprentissage). Plus globalement, les Régions doivent mettre en cohérence les projets de développement d'infrastructures et de mobilité avec les objectifs de l'Accord de Paris.

21 Mettre en place au niveau régional une éco-redevance sur les poids lourds.

La domination du transport routier de marchandises, qui représente plus de 85 % du fret en France³, nous maintient dans une dépendance dangereuse vis-à-vis du pétrole. Les distorsions de concurrence entre le transport routier et ceux alternatifs (rail/fluviat) sont encore trop fortes. Il est nécessaire aujourd'hui de développer les parts de fret ferroviaire et fluvial dans le respect de la biodiversité et de l'environnement. Cela peut s'accompagner également en faisant payer la responsabilité de l'utilisation du fret routier avec une éco-redevance sur les poids lourds, en priorité pour les Régions frontalières, permettant à terme l'application du principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur au niveau national.

3 - <https://www.fne.asso.fr/communiqués/un-lobbying-%C2%AB-poids-lourds-%C2%BB-contre-l%E2%80%99%C3%A-9co-taxe>





4

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION DURABLES



METTRE EN PLACE UN MODÈLE DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE ET PLUS RÉSILIENT

★ Afin de rendre la Région plus résiliente face au dérèglement climatique, aux dégradations environnementales et aux crises de manière générale, il est nécessaire de mettre en place une politique régionale pour une agriculture faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Cela passe par le développement de pratiques respectueuses de la biodiversité et du climat, par la relocalisation et la diversification des productions agricoles. En effet, le secteur agricole est à la fois très émetteur en terme de gaz à effet de serre, très sensible aux crises notamment climatiques et central pour les Français puisqu'il s'agit d'une part importante de nos dépenses. Les Régions doivent se mobiliser pour changer le mode de production.

22 Aider et soutenir en priorité des pratiques et des expérimentations agricoles durables et résilientes. L'agriculture biologique participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car son cahier des charges interdit l'utilisation de produits chimiques qui sont très émetteurs en gaz à effet de serre. Par ailleurs, les pratiques qu'elle préconise facilitent un meilleur stockage du carbone dans les sols. Ainsi, si l'on rapporte les calculs à l'hectare, l'agriculture biologique émet ainsi systématiquement moins de gaz à effet de serre que celle conventionnelle. Les Régions doivent donc soutenir les pratiques et expérimentations agricoles agroécologiques et la mise en place de projets alimentaires territoriaux grâce à des aides privilégiées et conditionnées pour ces secteurs.

23 Repenser l'élevage en diminuant la part de carné et de produits issus d'animaux en accompagnant la mutation de la filière. Non seulement l'élevage est responsable à 48% des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture, mais il rend les territoires dépendants de produits externes, en l'occurrence de soja pour nourrir le bétail. Il est donc urgent de réduire la part de consommation de produits carnés ainsi que de produits animaux (produits laitiers, oeufs etc.), tout en accompagnant la filière à repenser son mode de production. Les Régions doivent donc diminuer la part de la viande dans la restauration collective et soutenir un élevage « lié au sol », c'est à dire le plus autonome possible pour l'alimentation de son cheptel et disposant d'une surface suffisante pour épandre les effluents d'élevage, sans polluer les cours d'eau et les nappes phréatiques.



FAVORISER LA DISTRIBUTION LOCALE DURABLE

★ Afin d'accompagner au mieux la filière agricole, la Région a deux leviers d'action : soutenir la structuration de la filière paysanne durable et aider à la distribution et vente de ces produits locaux et biologiques. Le développement et l'optimisation de circuits courts participent ainsi à un système alimentaire territorial aux nombreux co-bénéfices pour l'environnement, l'économie locale et l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité.

24 Développer et optimiser la distribution en circuit court de produits agroécologiques. Pour cela, les Régions peuvent contribuer à la structuration de filières en valorisant les produits issus de pratiques agroécologiques, en encourageant les marchés et les magasins de producteurs, les plateformes

d'approvisionnement en produits locaux durables, en particulier biologiques, et les pratiques de commerce équitable local. Via la commande publique, la Région peut inciter la restauration collective à s'approvisionner localement en produits biologiques et de qualité et encourager aux mêmes objectifs celle des entreprises.



AMÉNAGER DES SOLS POUR DÉVELOPPER L'AGROÉCOLOGIE

★ La Région est aussi un maillon clé en terme d'aménagement, puisque ses documents de planification s'imposent à tous ceux des échelles en dessous. Or, lorsque l'on parle d'aménagement, cela implique l'artificialisation des sols (qui conduit à la dégradation des propriétés des sols et de la biodiversité et peut augmenter les risques d'inondation et les pics de pollutions). L'aménagement comprend également la bétonisation et l'étalement urbain, qui impliquent la perte de capacité de stockage du carbone des sols et l'allongement des infrastructures de réseau et des distances, favorisant l'usage des véhicules individuels. Aussi, la Région peut faire des choix structurants en terme d'aménagement et valoriser des pratiques agro-écologiques.

25 Lutter contre l'artificialisation des sols au profit de pratiques agro-écologiques. Via son schéma régional climat-énergie (SRADDET), la Région doit soutenir un aménagement durable de son territoire par une limitation drastique de

l'expansion urbaine et des stratégies de densification « désirable ». Ceci pour les villes et les zones économiques, le respect ou la restauration des Trames Vertes et Bleues, mais aussi pour la nécessité de dédier une partie de ses terres à l'agroécologie.

5

RECOMMANDATIONS POUR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE



SOUTENIR LES FILIÈRES DE LA TRANSITION, RÉMUNÉRATRICES ET CRÉATRICES D'EMPLOIS

★ Les Régions concentrent de nombreuses compétences pour relancer l'économie mais ces aides ne doivent pas être sans condition : pour faire face à la crise climatique à venir, il est urgent de réorienter le soutien pour accompagner la transition de l'industrie vers un modèle durable, moins émetteur en gaz à effet de serre et plus résilient.

26 Élaborer un scénario régional de transition écologique du tissu industriel et économique en lien avec la transition climatique et énergétique. Afin de penser au mieux la transition écologique, il est nécessaire de connecter durablement le schéma régional de développement économique (SRDEII) avec celui climat-énergie (SRADDET) : ces deux documents clés de planification qui sont entre les mains des Régions doivent être élaborés conjointement. Le schéma régional de développement économique doit être compatible avec les objectifs climatiques. Plus encore, cette correspondance entre eux doit permettre d'identifier les secteurs clés de développement économique compatibles avec le dérèglement climatique, d'estimer les impacts que cela aura sur les emplois et les compétences nécessaires à développer etc..

27 Accompagner les entreprises et les industries vers la transition énergétique et l'économie circulaire. Les Régions doivent accompagner le secteur économique à se convertir en priorité vers les secteurs clés de la transition à savoir la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les filières valorisant durablement les ressources du territoire, le développement des mobilités et des infrastructures durables, l'économie circulaire, en particulier celle de la prévention des déchets et du recyclage. Par ailleurs, cela implique de ne plus soutenir les secteurs économiques liés et dépendants des énergies fossiles (en particulier l'incinération et l'enfouissement des déchets). Les Régions peuvent conditionner les aides régionales à la création d'emplois pour la transition énergétique et l'économie circulaire⁴.

4 - L'outil TETE « Territoires-Emplois-Transition Écologique » est un outil développé par le Réseau Action Climat avec l'Ademe et le Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui permet d'effectuer une estimation des emplois créés à travers des politiques de transition écologique à l'échelle d'un territoire pour chaque année d'ici à 2050. <https://territoires-emplois.org/>



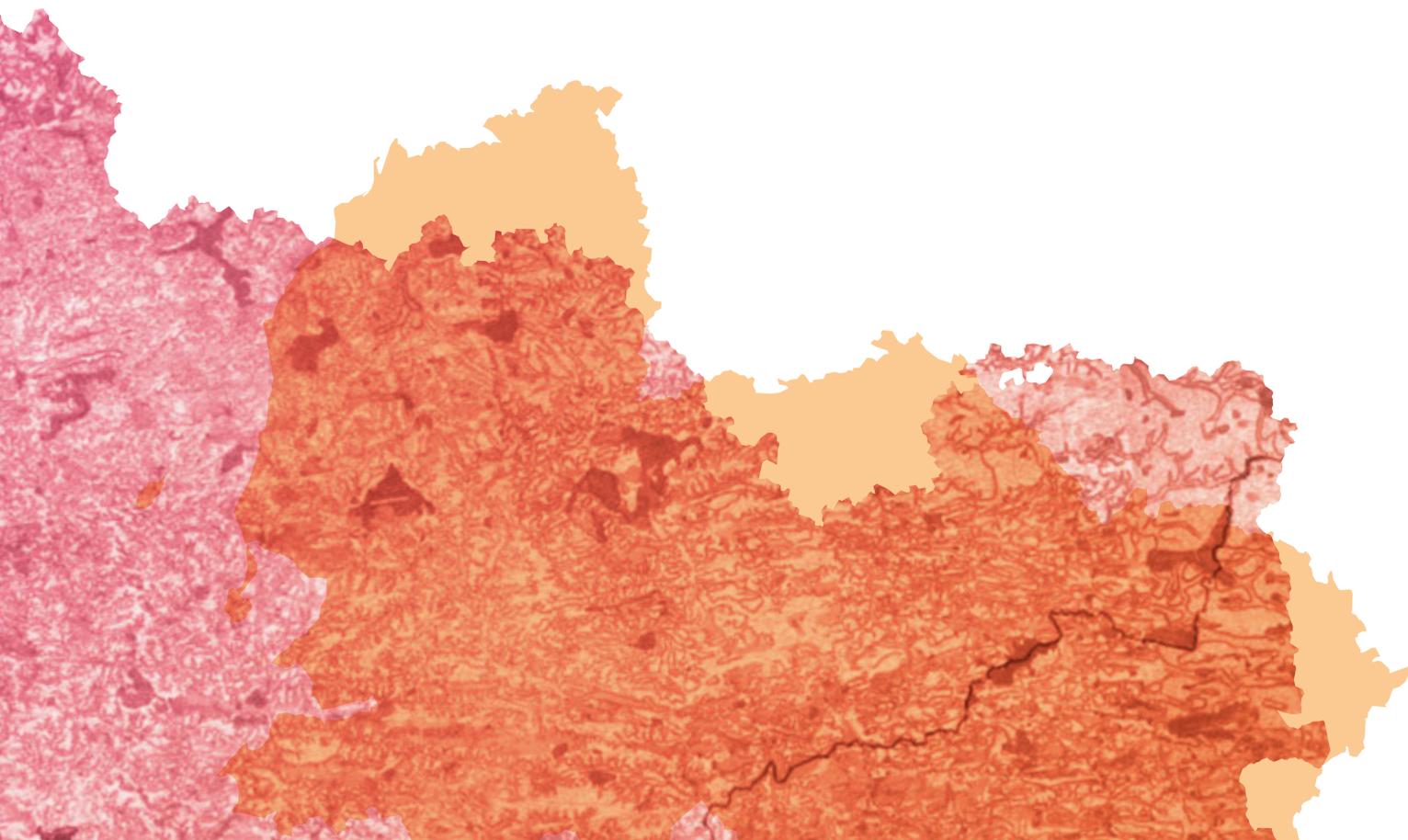
DÉVELOPPER UN TOURISME EN ACCORD AVEC L'URGENCE CLIMATIQUE

★ La crise du COVID-19 touche également de plein fouet le secteur du tourisme français, un secteur central pour les Régions, qui doit dès maintenant appréhender l'après-coronavirus⁵. Si certaines recommandations sont similaires aux propositions précédentes, comme décarboner le secteur des transports touristiques avec des investissements massifs dans les infrastructures ferroviaires et cyclables, ainsi qu'accompagner les professionnels du tourisme en les formant aux enjeux du tourisme durable et en finançant le développement de ces formations, les Régions peuvent aussi agir spécifiquement sur ce secteur.

28 Transformer le tourisme français pour qu'il soit durable. Les Régions peuvent agir sur les logements touristiques en rendant obligatoire la rénovation énergétique des hébergements touristiques d'ici à 2040. Elles peuvent aussi se mobiliser via la préservation des sols, de la biodiversité et des paysages, en luttant contre l'usage des pesticides et produits chimiques, en travaillant sur le changement des pratiques alimentaires et en luttant contre l'artificialisation des sols. Par ailleurs, les Régions peuvent mettre en

place des éco-conditionnalités sur les nouveaux projets de développement touristique et les événements ainsi que pour les gestionnaires ou les exploitants d'espaces naturels via des critères d'exemplarité. Elles devraient aussi développer une contribution financière pour financer les actions en matière de transition du tourisme. Enfin, les Régions doivent permettre aux foyers les plus précaires d'avoir accès au tourisme durable par des tarifs solidaires.

5 - <http://tourisme-durable.org/actus/item/1226-atd-publie-un-manifeste-pour-un-plan-de-transformation-du-tourisme>



6

RECOMMANDATIONS POUR L'ADAPTATION
AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE
**PROTÉGER LES
RESSOURCES
NATURELLES**

★ S'adapter au dérèglement climatique nécessite d'anticiper les changements à venir, notamment sur les vulnérabilités que qu'il provoque sur les territoires français. S'il y a urgence à faire des efforts pour atténuer l'ampleur des dérèglements climatiques, il faudra également composer avec leurs impacts, comme les fortes chaleurs et les autres phénomènes météorologiques extrêmes, qui vont s'amplifier. Pour cela, les Régions ont un rôle à jouer.

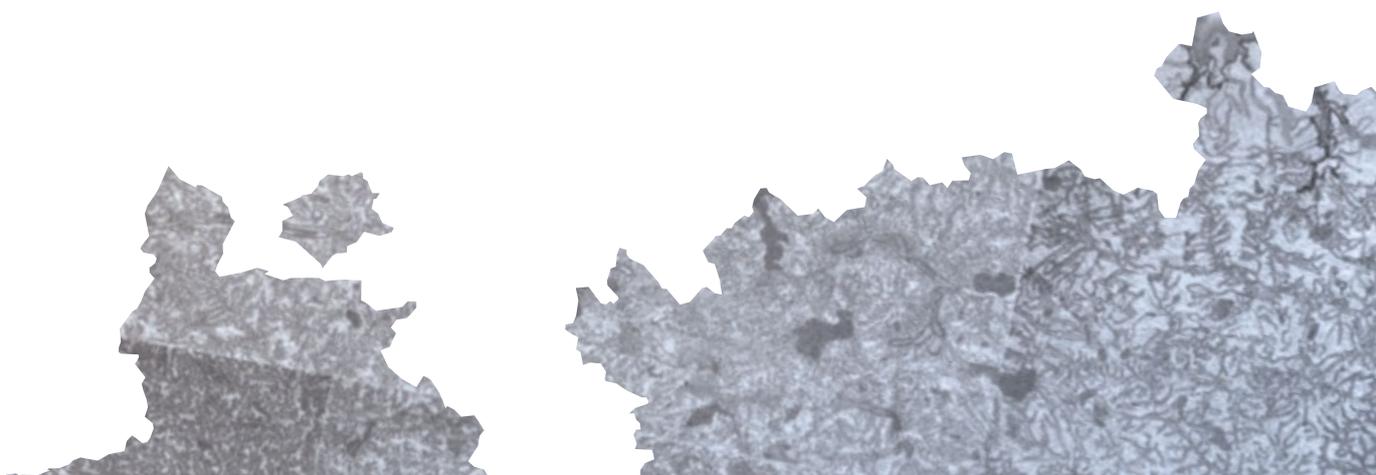
29 Préserver et restaurer les zones humides et partager l'usage de la

ressource en eau. Afin de diminuer les risques d'inondations, les Régions doivent restaurer les zones humides⁶. Ces zones rendent des services éco-systémiques irremplaçables et gratuits pour s'adapter au dérèglement climatique. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin. Les Régions doivent donc les préserver en refusant de financer les projets qui les détruisent. Concrètement, cela signifie identifier, préserver, gérer durablement et restaurer les forêts des berges et les zones humides ; préserver ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, s'engager à la préservation de leurs débits réservés et ne pas soutenir des projets de stockage s'ils ne sont pas issus d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

30 Protéger, valoriser et exploiter de façon durable les forêts françaises.

Les Régions doivent protéger les forêts car elles représentent à la fois 80 % de la biodiversité terrestre française, soit son premier puits de carbone terrestre, et sont le premier fournisseur d'eau potable et de sols de bonne qualité, tout en étant un secteur qui génère plus de 400 000 emplois. Exploitée durablement, elle fournit aussi des ressources renouvelables qui peuvent venir se substituer à des matériaux ou sources d'énergies non renouvelables, cependant avec contrôle et parcimonie. Cela implique néanmoins de respecter les rythmes de production naturelle de ce milieu, qui fonctionne sur des cycles de plusieurs centaines d'années, afin d'optimiser son potentiel de stockage de carbone sans remettre en cause la diversité des espèces qu'elle abrite. Les Régions doivent donc soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuses sur le plan environnemental par des aides publiques.

6 - www.fne.asso.fr/climat/cahiers-de-propositions/cahier_climat-eteau.pdf



CONCLUSION

Afin de réaliser ces 30 recommandations, qui ne forment qu'un socle minimal, tous les moyens à disposition des Régions doivent cibler en priorité la transition énergétique et climatique : ainsi, le climat n'est pas une problématique sectorielle mais bien transversale qui doit être mis en œuvre dans toutes les politiques régionales, qu'elles portent sur l'éducation, l'économie, la mobilité, le tourisme etc.

Que ce soit par la fiscalité directe et indirecte que les Régions perçoivent, par les dotations provenant de l'État, par les dettes mais aussi par les autres subventions européennes ou françaises, les Régions doivent utiliser massivement ces financements pour la transition.

7 - <https://www.vie-publique.fr/fiches/21918-queles-sont-les-ressources-fiscales-des-collectivites-territoriales>

8 - https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/guide_maire/aides-europe.pdf

9 - https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/guide_maire/aides_ope_etat.pdf

★ ANNEXE

Les Régions ont aussi accès à des subventions européennes⁹ et françaises⁹ (ce tableau est une liste non exhaustive).

NOM	TYPE DE SUBVENTION	OBJECTIF
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	Subvention européenne	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : - compétitivité de l'agriculture, des productions alimentaires et de la sylviculture ; - gestion de l'espace rural et de l'environnement ; - qualité de la vie et diversification des activités économiques dans les zones rurales ; - conception de stratégies locales intégrées et réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux.
Fonds européen de développement régional FEDER	Subvention européenne	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : - Compétitivité régionale et emploi : innovation et économie de la connaissance, environnement et prévention des risques, accès aux services de transport et de télécommunications d'intérêt économique général, dimension urbaine ; - Coopération territoriale européenne : développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières (transport, innovation, télécommunications, etc).
Fonds européen de développement régional	Subvention européenne	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : - adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ; - accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ; - cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations - investissement dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales.
Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Subvention agence nationale	Subventions destinées à soutenir les actions menées en matière de : - maîtrise des déchets ; - lutte contre le changement climatique ; - maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ; - urbanisme et aménagement durables ; - transports et déplacements ; - utilisation des énergies renouvelables ; - consommation durable.
Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)	Subvention agence nationale	Subventions destinées à soutenir les politiques locales ou projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne, notamment pour permettre la réalisation d'office par la collectivité des travaux prescrits dans des immeubles privés à usage d'habitation principale par un arrêté d'insalubrité remédiable, un arrêté de péril ordinaire, un arrêté de remise en état des équipements communs des immeubles collectifs ou un arrêté prescrivant des travaux de sécurité incendie des locaux à usage d'hébergement (hôtels meublés).
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	Subvention agence nationale	Subventions destinées à permettre la restructuration , dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, des quartiers classés en zone urbaine sensible et des quartiers d'habitat ancien dégradé.

Les principales sources de financements des Régions sont les suivantes.

- les impôts locaux directs (taxe professionnelle, taxe foncière sur le bâti et le non bâti, et la contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises). Le produit de ces impôts directs s'élève à 79,1 Milliard d'euros en 2016⁷.
- d'autres taxes et impôts (sur les produits pétroliers avec la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques -TICPE-, mais aussi sur les cartes grises).
- des dotations globales de l'État, dont :
 - la dotation pour le transfert de la compétence ferroviaire
 - la dotation globale de fonctionnement
 - la dotation régionale d'équipement scolaire.
- des emprunts.

Le Réseau Action Climat – France est une association loi de 1901 fondée en 1996 et spécialisée sur les changements climatiques. Il est le représentant français du Climate Action Network Europe (CAN-EU), réseau européen de plus de 160 ONG en Europe. Fédération d'associations nationales et locales, il lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle locale à l'échelle internationale et vise à inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

reseauactionclimat.org

ISBN : 978-2-919083-36-7

Avec l'analyse d'Énergie Partagée



Réalisé avec le soutien de l'ADEME



Ce projet a reçu le soutien financier du Programme LIFE de l'Union européenne



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

